

LA LETTRE FRANCE RELANCE DANS L'EURE

#13 - 12 mai 2021

Chaque semaine, la Lettre France Relance vous donne un éclairage sur des appels à projets en cours ou à venir.

Rappel: France Relance œuvre pour la transformation numérique des collectivités territoriales



Le premier comité de sélection aura lieu début juin ! Il traitera de toutes les candidatures reçues avant le 31 mai 2021 participant à la transformation numérique des collectivités territoriales de l'Eure.

La relance est une occasion inédite d'utiliser le numérique pour améliorer la qualité des services publics en France, notamment pour qu'ils soient accessibles à tous les citoyens, au plus près de leurs usages du quotidien, et plus simples. Le Gouvernement a ainsi souhaité mobiliser une enveloppe de 88 millions d'euros du plan France Relance pour accompagner les collectivités territoriales dans la

définition et la réalisation de leurs projets de transformation numérique. L'appel à projets « <u>Transformation numérique des collectivités territoriales</u> » de France Relance vise à développer des services numériques et à former les collectivités, notamment celles qui manquent aujourd'hui de moyens pour débuter cette transition.

Dans l'Eure, cet appel à projets permettra de financer le développement d'outils numériques pour faciliter la relation des citoyens avec leur administration locale et le travail quotidien des agents. Les projets soutenus dans le cadre de cet appel à projets sont les suivants :

- L'accompagnement par un expert du numérique pour définir des projets de transformation numérique ou pour accompagner la mise en oeuvre de ces projets (par exemple l'amélioration de la collaboration des agents grâce au numérique).
- La **formation au numérique des agents** de la collectivité et l'appui à la structuration interne du développement des compétences numériques des agents (par exemple appuyer le changement pour les équipes d'accueil des usagers dont l'activité va évoluer avec la dématérialisation).
- Le financement d'un projet de transformation numérique ayant des conséquences concrètes dans la relation à l'usager (par exemple la création ou l'amélioration d'un service en ligne, la dématérialisation d'une démarche de service public).

France Relance finance prioritairement des projets qui peuvent être mis en place rapidement. Ainsi, cette enveloppe doit financer des projets numériques qui auront un effet concret sous deux ans. Le financement accordé peut atteindre 100% du coût du projet.

Toutefois, il existe trois restrictions concernant la prise en charge de dépenses relatives au numérique dans le cadre de ce guichet :

- Les achats de licences logicielles d'éditeurs extra-communautaires ne sauraient représenter qu'une partie marginale des financements accordés
- Les achats d'équipements informatiques pour les agents sont exclus
- Les dépenses de personnel sont exclues

<u>Pour</u>: les communes, les départements, régions, les groupements de collectivités non éligibles aux enveloppes nationales

<u>Calendrier</u>: Le premier comité de sélection aura lieu au début du mois de juin pour toutes les candidatures reçues d'ici au 31 mai 2021. Vous pouvez d'ores et déjà vous porter candidat

- <u>Ici</u> pour bénéficier d'une aide de l'Etat liée au recours à une expertise numérique, à un dispositif de formation ou à un financement pour un projet impactant la relation à l'usager.
- <u>Ici</u> pour mener un projet numérique au bénéfice des services publics locaux avec

l'aide d'un laboratoire d'innovation territoriale.

Pour toute question ou si vous souhaitez être accompagné dans la mise en place de votre projet n'hésitez pas à contacter la préfecture de l'Eure à cette adresse.

La Banque des Territoires aide les collectivités à financer la rénovation thermique des bâtiments public.



L'une des priorités du plan France Relance est la lutte contre le réchauffement climatique. Pour atteindre notre objectif de neutralité carbone d'ici à 2030, le Gouvernement, en partenariat avec la Banque des Territoires, a décidé d'investir massivement pour la rénovation énergétique des bâtiments publics. Cette initiative permet de favoriser les économies d'énergie, de réduire les émissions de CO₂ et d'encourager le développement des énergies propres.

Dans ce cadre, la Banque des Territoires accompagne les collectivités pour la rénovation thermique des bâtiments publics. Au national, elle mobilise une enveloppe de 2,5 milliards d'euros pour accélérer ces projets.

La Banque des Territoires conseille les collectivités pour définir leur projet et leur offre une aide financière adaptée. Des études en ingénierie pourront également être co-financées par la Banque des Territoires. Cette mesure concerne :

- des interventions de consultants experts sur site pour mener les études en amont,
- des co-financements d'études d'ingénierie technique, juridique et financière,
- la mise à disposition d'une plateforme nationale de suivi des consommations.

Pour financer les travaux de rénovation thermique, la Banque des Territoires propose

- Un dispositif financier innovant et vertueux, à des taux attractifs: l'Intracting.
 Avec ce dispositif, les économies d'énergie que les collectivités réaliseront
 seront directement affectées au remboursement des avances consenties par la
 Banque des Territoires ou au financement de nouveaux projets. Deux solutions
 sont proposées:
- l'Intracting classique, avec un taux à 0,25%,
- l'Intracting sécurisé, avec un taux à 0%, pour la réalisation des travaux via un CPE (Contrat de Performance Energétique.
- Le prêt GPI-AmbRE, pour un gain énergétique d'au moins 30% après travaux :
- Ce prêt à taux fixe a des durées d'amortissement de 15, 20 ou 25 ans et offre une quotité de financement allant jusqu'à 50% du montant total de l'investissement.
- Il est indexé sur le taux du Livret A + 0,6%. Ses durées d'amortissement vont de 20 à 40 ans et peuvent financer la totalité des besoins d'emprunt des collectivités territoriales.

Dans l'Eure, la Banque des Territoires a notamment accompagné la commune d'Hauville pour la rénovation énergétique de son école avec un prêt GPI-AmbRE de 302 468 €. La Banque des Territoires agit ainsi au service de territoire plus durable.

<u>Pour en savoir plus</u>: Vous pouvez vous rendre sur <u>le site de la Banque des Territoires</u>. Vous pouvez également vous rendre <u>ici</u> si vous êtes intéressés par le dispositif Intracting ou <u>ici</u> si vous êtes intéressés par le prêt GPI-AmbRE.

<u>Pour tout complément d'information</u>, Aibout, directeur territorial Eure – Seine-Maritime est à votre disposition : <u>boubakeur.aibout@caissedesdepots.fr</u> – 06.89.22.94.93

L'actualité des appels à projets



Chaque semaine, une sélection d'appels à projets susceptibles de vous intéresser, en cours ou à venir

Pour les collectivités territoriales...

- Appel à projets « Aide à l'action des collectivités territoriales en faveur de la qualité de l'air »
 - L'État apporte son soutien aux collectivités qui souhaitent agir pour améliorer la qualité de l'air. Les collectivités pourront bénéficier d'une aide financière ou bien d'un accompagnement technique.
 - Pour: toutes les collectivités territoriales
 - <u>Calendrier</u>: candidatez <u>ici</u>, avant le 25 mai 2021.
- Appel à projets « Grandes installations solaires thermiques de production d'eau chaude »
 - Cet appel à projets agit pour le développement de la filière solaire thermique en permettant le financement de projets de production solaire thermique. Grâce à cet appel à projets, il est possible de financer des centrales solaires thermiques, des systèmes solaires combinés et enfin des pompes à chaleur solaires.
 - o <u>Pour</u>: entreprises, collectivités, maîtres d'ouvrage publics ou privés
 - <u>Calendrier</u>: candidatez <u>ici</u> avant le 25 mai 2021 et pour toute question contactez l'ADEME à <u>cette adresse</u>.

Pour les entreprises...

- Appel à projets « Biomasse Energie et Entreprises »
 - Cet appel à projets concerne toutes les entreprises intéressées par le développement de la biomasse pour réduire l'utilisation des énergies fossiles. La biomasse constitue une voie majeure pour parvenir à une meilleure performance énergétique et environnementale au sein d'une entreprise.
 - Pour : toutes les entreprises privées
 - <u>Calendrier</u>: L'appel à projets se décompose en deux vagues successives: pour la première, **candidatez avant le 17 mai 2021**, pour la seconde les candidatures seront ouvertes jusqu'au 14 octobre 2021. Contactez l'ADEME à cette adresse pour tout renseignement complémentaire.
- Appel à projets « Décarbonation de l'Industrie »
 - Cette mesure finance toutes les opérations menant à une réduction des émissions des gaz à effet de serre d'un site industriel ou d'une entreprise, que ces réductions se fassent au niveau des procédés industriels ou des équipements produisant des utilités industrielles.
 - <u>Pour</u>: Toute personne morale privée, se positionnant comme maître d'ouvrage et supportant un investissement visant la décarbonation d'une activité industrielle.
 - <u>Calendrier</u>: le dossier complet est à déposer par voie électronique <u>ici</u> auprès de l'ADEME. L'appel à projets se décompose en deux vagues

successives : pour la première, candidatez avant le 17 mai 2021, pour la seconde les candidatures seront ouvertes jusqu'au 14 octobre 2021.

• Retrouvez, <u>sur le site de la préfecture</u>, le calendrier complet des appels à projets en cours ou à venir.

Pour aller plus loin

- Collectivités : pour tout connaître du plan de relance, n'hésitez pas à consulter le <u>Guide des maires</u>
- Entreprises : pour découvrir tous les dispositifs qui vous sont destinés, vous pouvez consulter le <u>guide à destination des entreprises</u>.
- Pour tout connaître du premier bilan semestriel de France Relance dans l'Eure, un dossier de presse est consultable à cette adresse
- Pour toute question relative à France Relance, une adresse mail dédiée est ouverte au sein de la préfecture de l'Eure : pref-francerelance@eure.gouv.fr

La Lettre France Relance dans l'Eure

Pour vous abonner / désabonner : <u>pref-communication@eure.gouv.fr</u>

Retrouvez également toutes les actualités des services de l'État dans l'Eure sur :

www.eure.gouv.fr Facebook : @prefet27 Twitter : @Prefet27 Instagram : prefet27

LinkedIn: Préfecture de l'Eure